



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 25.34-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 25-2006
LE 10 SEPTEMBRE 2019, À 19H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL AU 5 RUE GALE À ORMSTOWN

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit:

1. Adoption du premier projet de règlement 25.34-2019

Lors d'une séance tenue le 3 septembre 2019, le conseil de la municipalité d'Ormstown a adopté le premier projet de règlement # 25.34-2019 modifiant le règlement de zonage 25-2006.

2. Objet de premier projet de règlement 25.34-2019

L'objet du premier projet de règlement 25.34-2019 vise à :

- Ajout de l'usage multifamilial et de dispositions à cet effet à la grille d'usages et normes H04-425;

La zone touchée par la modification est la suivante : **H04-423, H04-425, H04-426.**

3. Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 septembre 2019, à 19h00, dans la salle du conseil municipal au 5, rue Gale à Ormstown. Au cours de cette assemblée publique, la municipalité expliquera le premier projet de règlement. Il expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de règlement.

4. Approbation référendaire

Le premier projet de règlement # 25.34-2019 modifiant le règlement de zonage 25-2006 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du premier projet de règlement 25.34-2019

Le premier projet de règlement 25.34-2019 ainsi que la description et l'illustration des zones touchées par le présent projet de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 5, rue Gale à Ormstown aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Des copies peuvent être obtenues sans frais.

Donné à Ormstown ce 3 septembre 2019

Georges Lazurka
Directeur Général